

Rubrique	Degré
<b>Entreprises publiques</b>	
<b>Poste</b>	
Facteurs	2
Centres de tri (trieurs de nuit)	2
<b>Belgocontrol</b>	
Controlleurs aériens qui assurent effectivement et directement le contrôle du trafic aérien	4
<b>SNCB</b>	
Personnel roulant	3
Personnel non roulant	
Agents de triage, agents de maintenance, chargeurs, entretien des lignes, personnel technique	2
Securail (agents de sécurité)	3
Poseurs de voies et personnel du caténaire	3
Personnel d'entretien technique dans l'atelier et l'atelier à locomotives	2
Personnel dans les cabines de signalisation (réglementation du trafic)	3
Personnel de gare (responsable pour les voyageurs et la circulation de trains dans les gares )	2
<b>Collecte des déchets ménagers (éboueurs)</b>	3
<b>Transport urbain et régional</b>	
Personnel roulant	2
<b>Sécurité et justice</b>	
<b>Défense</b>	
- Militaires	4
- Service sécurité militaire (personnel civil)	3
<b>Police</b>	
Fonctionnaire de police ou agent auxiliaire du cadre opérationnel de la police intégrée	4
<b>Pompiers</b>	
Pompier professionnel qui participe directement à la lutte contre le feu	4
Protection civile (personnel opérationnel)	3
calltakers 112	2
<b>Justice</b>	
- Service extérieur Sécurité de l'Etat	3
- Agents pénitentiaires	3

- Agents de sécurité (en vue de l'exécution des tâches de la police des cours et tribunaux et le transfert des détenus - ne font pas partie d'un service de police)	1
- Enseignant dans les établissements pénitentiaires ou dans les institutions communautaires d'assistance spéciale à la jeunesse	2
<b>Services publics (administration centrale, entités fédérées et les administrations locales)</b>	
<b>Douanes, accises et service flamand des impôts</b>	
- Département opérations Douanes & Accises (y compris services de contrôle ports & aéroports)	2
- Services d'enquête Douane & Accises	2
- L'équipe de rummage	2
<b>Services environnement, nature et énergie</b>	
- Fonctions Eaux et Forêts (ouvriers forestiers)	1
<b>Trafic &amp; Infrastructure</b>	
<b>Services maritimes &amp; de pilotage</b>	
- Personnel navigant , cadre organique distinct, fonctions de technicien naval; maître d'équipage; quartiers-maître, matelot; radiotélégraphiste; commissaire de bord; maître (bateaux-pilotes et bateaux-pourvoyeurs); cuisinier (embarqué); chauffeur; matelot- spécialiste bateaux-pilotes	2
- Personnel navigant, Voies maritimes, administration flamande <i>Maritieme Dienstverlening en Kust</i> : assistant spécial (exerçant la fonction de quartier-maître), motoriste en chef (exerçant la fonction de motoriste), motoriste en chef (exerçant la fonction d'officier-mécanicien), motoriste, schipper, schipper en chef (exerçant la fonction de chef de bord), technicien naval, technicien naval en chef, Pilote (exerçant une fonction générale)	2
- Pilotes de mer	4
- Contrôleurs du trafic maritime qui assurent effectivement et directement le contrôle du trafic maritime	4
<b>Equipements collectifs</b>	
<b>Secteur des soins</b>	
- Personnel infirmier des hôpitaux, centres de soins et d'autres institutions et services reconnus par les pouvoirs publics	3

- Personnel soignant des hôpitaux, centres de soins et d'autres institutions et services reconnus par les pouvoirs publics	3
- SMUR et ambulanciers	3
-Personnel pédagogique et d'encadrement dans le domaine de l'assistance à la jeunesse et les institutions communautaires	2
Puéricultrices et personnel d'encadrement accueil d'enfant	2
Centres fermés	3
<b>Enseignement</b>	
Enseignant du maternel	2
Enseignant du primaire	1
Enseignant du secondaire	1
Enseignant du professionnel	2
Enseignant de l'enseignement spécial	2
Personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement primaire, maternel, secondaire, professionnel et spécial (hors fonctions administratives)	1
<b>Personnel services techniques (plusieurs services publics)</b>	
- personnel qui travaille à de grande hauteur, personnel qui escalade des pylônes, personnel qui travaille sur des lignes à haute tension, personnel qui entretient le réseau de distribution d'eau, personnel qui effectue des terrassements	1

REMARQUE : lorsqu'une fonction bénéficie de critères de pénibilité en vertu du tableau, la pénibilité n'est toutefois pas reconnue pour les années prestées en tant que fonctionnaire dirigeant sauf les fonctionnaires dirigeants explicitement visés par le tableau